Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 242

Artikel: Les résultats du vote des femmes en Tchécoslovaquie

Autor: Plaminkova, F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258891

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ration internationale, facilite des échanges, en stipulant que les instituteurs et institutrices qui bénéficieront de ces échanges quatre ans durant, soit dans les Dominions, soit à l'étranger, ne perdront aucun de leurs droits à une pension de retraite. L'Association des Femmes universitaires suisses compte accorder une attention toute spéciale à cette activité, et espère trouver là, comme cela a été le cas dans d'autres pays, l'appui des autorités scolaires.

Les femmes universitaires et les affaires, soit la voie libre pour elles dans le haut commerce et la grande industrie et leur accès aux postes supérieurs, aux Conseils d'administration : tel est le troisième sujet qui vient à l'ordre du jour, et qui préoccupe surtout les pays anglo-saxons[1]. Déjà au Congrès précédent, à Oslo, la présidente alors en fonctions, Prof. Spurgeon (Londres) avait soutenu de façon éloquente cette revendication, et cette fois, elle put présenter un rapport sur le travail accompli par la Commission spécialement nommée à cet effet. Les deux principales difficultés rencontrées sont les suivantes : la nécessité pour bien des femmes de gagner leur vie durant leurs études, et ensuite leur mariage. Pour démontrer que le mariage d'une femme n'arrête pas nécessairement son activité professionnelle dans une carrière libérale, la Commission avait invité au Congrès une Américaine, que nous autres Suisses croyions être un personnage de légende, et à l'existance de laquelle nous avons seulement cru quand nous l'avons vue et entendue ! Mrs. Frank Gilbreth (New-York), que l'on jurerait sur l'apparence être une femme de pasteur du canton de Berne, est une femme mariée, très heureuse en ménage, et la mère de onze enfants ; son mari est ingénieur; après son mariage, elle a continué ses études, et exerce maintenant la profession très intéressante et bien américaine d'ingénieur-conseil pour le personnel et pour le mécanisme des grandes usines... « Et me voici ici, et vous plaignez peut être les pauvres enfants que j'ai laissés à la maison... Mais ils sont onze, ma fille aînée dirige toute la bande, et c'est elle-même qui m'a dit : Maman il vous faut aller dire à toutes ces femmes comment vous avez organisé votre vie et votre travail... » Cette question si importante de la «double vocation» de la femme a été discutée tout le dimanche matin, et lors de la dernière séance des déléguées, une résolution a été votée déclarant que la « double vocation « est aussi possible pour des universitaires, et que, dès le début de leurs études, elles doivent s'en préoccuper.

Une des séances qui nous a le plus intéressées, nous déléguées suisses, a été celle organisée par les femmes universitaires hollandaises, et durant laquelle dix d'entre elles nous ont parlé de leur travail, illustrant ces causeries de projections lumineuses et les appuyant sur des statistiques. Puisque l'on compare souvent la Hollande avec la Suisse, on pourrait dire à ce sujet que, si les conditions du travail semblent être les mêmes, les succès remportés par nos sœurs du Nord les mettent sur un rang bien en avant du nôtre! Non seulement, elles possèdent, comme chacun le sait, le droit de vote, mais 6 d'entre elles siègent à la Première Chambre, une à la Seconde Chambre, 108 dans les Conseils municipaux, ainsi que Dr. Frida Katz, avocate et députée, le signala dans sa conférence. Les universitaires hollandaises ne sont pas uniquement, comme dans beaucoup d'autres pays, des femmes médecins, mais bien davantage que chez nous des dentistes, des pharmaciennes (200 pour 600 hommes et 17.000 assistantes), des femmes ingénieurs (128), etc.

Il nous reste encore à parler de l'après-midi consacrée aux questions internationales, et durant laquelle l'un des chefs de l'Institut de Coopération intellectuelle, le professeur Zimmern, bien connu à Genève, demanda instamment leur collaboration aux femmes universitaires. Un mot encore des élections du Comité international, qui nous ont apporté l'honneur de compter dans ce Comité comme 2me vice-présidente Mme Schreiber-Favre, avocate à Genève, bien connue de tous les lecteurs du *Mouvement*, et dont la claire intelligence et l'amabilité lui ont assuré l'unanimité des voix. La présidente internationale est maintenant une Norvégienne, Mlle Ellen Gleditsch, privat-docent à l'Université d'Oslo, et la première vice-présidente, Professeur Winifred Cullis (Angleterre).

Le prochain Congrès des femmes universitaires aura lieu en 1929 à Genève. Puissions-nous organiser alors une réunion aussi féconde, aussi gaie — l'humour est décidémemt un des côtés caractéristiques du caractère hollandais ! — afin que chacune quitte Genève avec les mêmes sentiments de reconnaissance que ceux avec lesquels nous avons quitté Amsterdam !

(d'après le Bund). A. D.-V.

[1] On sait que l'un des fervents partisans de cette idée est Lady Rhondda, qui prêche elle-même d'exemple en dirigeant plusieurs grandes affaires industrielles britanniques. *(Réd.)*

Le féminisme de Flora vient tout naturellement de ce qu'elle s'est sentie en marge de la société. Paria, elle a revendiqué plus de droits pour les femmes. Elle envisageait que les deux luttes, celle pour l'émancipation de l'ouvrier et celle pour l'émancipation de la femme, devaient être menées de front. Pour la femme libre, elle réclamait le droit à l'amour, pour l'épouse malheureuse le droit au divorce. Pour toutes les femmes, elle voulait une profession rémunératrice. Sur ce dernier point, Flora Tristan fut aussi un précurseur, puisque ce n'est que bien plus tard, en 1862, que l'amie qui l'avait assistée jusqu'à son dernier souffle, Elise Lemonnier, fonda la première école professionnelle pour les jeunes filles.

Il y a dans le beau livre de M. Puech des pages extrêmement intéressantes exposant et commentant les idées de l'héroïne sur le rôle des classes dirigeantes, sur les théories criminalistes, sur le rôle social de l'artiste, etc., ainsi qu'un chapitre consacré à l'étude de la production littéraire de Flora. Tout est à lire, tout est à méditer.

Mais il faut conclure et je ne me suis que trop étendue peut-être. Cependant, je tiens à dire et redire tout le bien que je pense de ce livre, monument d'érudition et de compréhension fraternelle, élevé par un homme de cœur et de goût à une figure pleine de charme. M. Puech l'a écrit : « C'est un devoir que de la faire aimer. »

Jeanne VUILLIOMENET

Les Résultats du vote des femmes en Tchécoslovaquie

N. D. L. R. — *Nous sommes heureuse de pouvoir publier ci-après quelques fragments du discours prononcé sur ce sujet par Mme Plaminkowa, sénateur de Tchécoslovaquie, au meeting de propagande organisé à Genève à l'occasion de la réunion du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, et dont il est question plus haut. Mme Plaminkowa ayant apporté à la tribune des faits précis que, plus que toute autre, elle a le droit de citer, nous sommes certaine que ceux de nos lecteurs qui n'ont pas eu le privilège de l'entendre nous sauront gré de leur fournir cette occasion de se renseigner exactement sur la collaboration des femmes à l'œuvre d'une nation jeune encore, mais qui a l'avenir pour elle.*

... Vers la fin de la guerre, nous autres, femmes tchécoslovaques, ayons été appelées aux commissions des Conseils municipaux, aux comités révolutionnaires, aux conseils écono-

miques qui se sont occupés du ravitaillement, etc., etc. Dans ces temps horribles, où la faim, l'obscurité, le froid régnaient chez nous, notre coopération répondait à l'attente générale. Ainsi l'obtention du droit de vote, après la guerre, n'a été que la suite logique de cette coopération.

Il est évident que le travail pour le suffrage, mené par nous pendant plusieurs années déjà avant la guerre, a été une excellente préparation à notre collaboration pendant la guerre. Ainsi sommes nous arrivées à obtenir le droit de vote.

Comment notre coopération politique a-t-elle changé la situation des femmes ?

Très profondément. La Charte Constitutionnelle de la République Tchécoslovaque a aboli les privilèges des hommes en disant : *Les privilèges de sexes sont abolis.* Voici la base de nos autres efforts, voilà pourquoi le droit de vote des femmes, électorat et éligibilité, est complètement égal à celui des hommes.

La loi concernant les jurys ne fait pas davantage de différence entre les deux sexes ; elle assure même la place des femmes, en stipulant expressément que la liste des jurés doit contenir au moins un tiers de noms de femmes.

Toutes les fonctions publiques sont accessibles aux femmes aux mêmes conditions qu'aux hommes.

On a ouvert complètement toutes les écoles aux femmes. On ne comprendrait pas tout à fait le sens de cette phrase, surtout ici, en Suisse, si l'on ne se rendait pas compte combien l'Autriche avait limité la possibilité de l'instruction scolaire des femmes. Dans les écoles primaires et primaires supérieures, les institutrices n'étaient pas autorisées à enseigner à des garçons âgés de plus de 8 ans. Aujourd'hui, au contraire, la loi exige que, dans toutes les écoles, la moitié du corps enseignant soit constitué par des femmes. L'interdiction dure et inhumaine qui établissait le célibat des femmes-fonctionnaires a été abolie ; on leur a reconnu le droit à un congé payé de 3 mois pendant la maternité, des allocations familiales, et une pension pour leurs enfants.

La protection de la maternité, assurée par la Charte Constitutionnelle, est mise en pratique pour les ouvrières aussi d'une manière efficace et très intéressante. Les femmes des ouvriers qui ne sont pas ouvrières elles-mêmes bénéficient d'un secours gratuit à l'époque de leur accouchement.

La protection des enfants est remarquablement organisée. Ainsi, par exemple, le travail salarié leur est interdit jusqu'à l'âge de 14 ans[1]; l'enfant est protégé même contre les excès de travail dans la maison de ses parents. La fréquentation obligatoire des écoles jusqu'à l'âge de 14 ans est rigoureusement observée, et est prolongée jusqu'à 16 ans au moyen de cours. La vente de l'alcool est interdite à la jeunesse au-dessous de 16 ans. Le sort des enfants illégitimes a été amélioré ; leur protection juridique est rigoureusement observé et mise en pratique.

Un succès important obtenu surtout par les femmes députées est l'abolition absolue de la réglementation de la prostitution. On a ratifié les conventions concernant la traite des femmes et des enfants; la loi d'émigration protège les émigrants en général et surtout la jeunesse, etc., etc.

Je n'ai mentionné que des faits concernant surtout la femme et l'enfant. Mais il est évident que notre collaboration s'étend à tous les domaines : c'est ainsi que je suis membre de la Commission du budget.

Le travail d'éducation accompli par les femmes parlementaires parmi les citoyens est très important. Souvent on m'a demandé : « Avez-vous aussi des hommes dans vos auditoires ? » Certainement, il y en a beaucoup. Les hommes ont même très souvent — dans leurs difficultés — une plus grande confiance dans les femmes parlementaires que dans les hommes. Car elles sont consciencieuses, patientes, et toujours prêtes à venir en aide à leur prochain, nous a-t-on dit. En outre, les femmes parlementaires ont éveillé chez leurs collègues masculins de l'intérêt pour des questions qui ne les avaient jamais intéressés auparavant, telles que la question des mères, des nourrissons, de l'hygiène sociale, etc.

En considérant ce qui a été dit ici, il ne faut pas oublier qu'il n'y a chez nous que 10 femmes députées et 5 sénateurs, et qu'elles sont entrées au Parlement après la guerre, à une époque très difficile au point de vue politique et économique. Eh! bien, après 7 années de travail de ces femmes, vous ne trouveriez pas un seul député, sénateur, ou conseiller municipal, qui ne reconnaisse pas leur zèle et leur capacité, ou qui s'élève contre le vote des femmes.

J'ai été obligée de tracer ce rapide tableau de notre activité pour montrer que nous avons *mérité* le droit de vote. Mais d'autre part, je veux défendre ce droit, quelles qu'en soient les conséquences. La femme existe, fait partie de la collectivité qui se dit démocratique : cela suffit pour que la femme possède les droits politiques.

Quelle est aujourd'hui la puissance de l'Etat ? Il règle la vie de la femme comme celle de l'homme, depuis le berceau jusqu'à la tombe, par des lois et des décrets, par son organisation politique, économique, éducative, par son organisation bonne ou mauvaise. Mais cette organisation de l'Etat moderne elle-même exige que la femme soit une citoyenne responsable. L'Etat d'aujourd'hui étant une merveilleuse construction technique dont les individus sont les éléments, cette construction ne fonctionne bien que quand tous ces éléments sont en harmonie parfaite. Mais ces éléments ne sont pas des rouages morts qui obéissent à la volonté du mécanicien, celui-ci fût-il le chef du gouvernement; ces éléments sont des entités en eux-mêmes, qui ont leur activité propre; et c'est pourquoi l'harmonie dans cette construction ne peut exister que par la collaboration éclairée de tous ces éléments. C'est pourquoi ce serait commettre une grave erreur que de négliger la moitié de ces éléments, c'est-à-dire toutes les femmes. Elles existent et agissent, que vous le vouliez ou non. Elles vous aident parfois. Elles détruisent votre travail en d'autres cas. Par leur ignorance des événements politiques, des besoins de la collectivité, les forces nobles des femmes — que j'estime plus que celles des hommes — ces forces vivantes et vitales sont perdues pour le bien de l'Etat, et c'est là une grave erreur de votre civilisation. La main qui balance le berceau berce aussi le monde. Vous le savez! Vous essayez d'ignorer ce fait, mais il se manifeste tout de même.

Encore un mot. L'histoire nous montre-t-elle autre chose que les luttes pour le droit à la pensée libre, pour le droit de l'individu à pouvoir décider lui-même de son propre destin? C'est là le vrai sens de la démocratie. Toutes les classes ont déjà réussi à le réaliser — sauf les femmes.

Mais l'absolutisme se meurt aussi pour les femmes, même l'absolutisme le plus éclairé, le plus doux, car la conscience de sa dignité et de sa valeur personnelle croît aussi dans l'âme de la femme. Si les femmes ne possèdent pas toutes leurs droits,

[1] Rappelons que notre loi fédérale suisse sur les fabriques, qui interdit le travail aux enfants de moins de 14 ans, ne concerne que les usines et ateliers soumis à cette loi, et qu'un grand nombre d'enfants des deux sexes, commissionnaires, etc., échappent de ce fait à ses dispositions. *(Réd.)*

c'est parce que que les hommes sont à leur égard des despotes aimables. Wilson a dit un jour: « Je ne voudrais pour moi aucun *maître*, quelle que soit sa clémence ». C'est aussi la devise des femmes de mon pays. F. Plaminkowa, sénateur.

Les Journées sociales de Vaumarcus

Nous nous lamentons souvent sur les maux du siècle, sans toujours mettre en regard les forces bonnes qui sont à l'œuvre. Vaumarcus est un foyer générateur de ces forces bonnes et on aurait peine à dénombrer les jeunes gens et les jeunes filles qui y ont trouvé l'orientation de leur vie.

Les Unions chrétiennes de jeunes gens ont aménagé sur la colline qui surplombe le lac, un peu à l'écart du village, tout un vaste campement comprenant salle de conférences-réfectoire pour 500 personnes, des baraquements-dortoirs simples, mais confortables, une cantine et diverses dépendances. Durant tout l'été, les camps se succèdent, et entre temps des familles viennent y villégiaturer.

C'est là aussi que le Département social des U. C. J. G. organise chaque année des journées d'études sociales ouvertes à tous ceux que cela intéresse. Le même esprit constructif, largement religieux, respectueux des opinions d'autrui, qu'on a appelé l'esprit de Vaumarcus, y règne. Le cadre admirable: forêts, champs, lac, contribue pour beaucoup à cet esprit.

Le thème de cette année était la crise familiale. Il va sans dire que l'on n'a pas pu creuser à fond ce vaste sujet, mais on en a au moins fait tout le tour. L'introducteur montra comment cette crise est issue du développement intensif des villes dans les cinquante dernières années. La ville, l'industrie, l'organisation sociale citadine ont négligé la famille, méconnu ses besoins vitaux. La ville favorise le célibat, la stérilité, le divorce, l'indiscipline des mœurs. La campagne a été à son tour contaminée par la ville.

Les travaux ont surtout porté sur les remèdes à appliquer.

Tour à tour, Mmes Pieczynska, Gillabert et Monastier ont parlé de la nécessité de préparer la jeunesse au mariage et à la famille, d'étendre à la campagne l'effort éducatif, de donner aux jeunes des délassements sains. M. Bolle, conseiller national, traita la question du divorce, montrant combien on pourrait l'éviter, si l'on intervenait avant que les malentendus soient irréparables. Le troisième jour, M. Freymond, ancien syndic de Lausanne, a indiqué les mesures économiques familiales en insistant sur l'importance des allocations familiales et d'une politique du logement.

Ces travaux, suivis de discussions nourries, étaient encadrés de méditations, de musique et même de projections. Un culte de cène en forêt clôtura ces journées.

Et que ressort-il de tout cela, dira-t-on? L'étude systématique d'un problème est à elle seule un acte. Nous croyons au surplus que les cent et quelques participants ont emporté la conviction qu'il est urgent de restaurer la famille. S'ils y travaillent dans leur rayon d'action, un pas en avant aura été fait.

Maurice Veillard.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables,** dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal II. 1353.* — Cordial merci aux généreux donateurs.

SALON DE COIFFURE

DAMES ET MESSIEURS

Massage / Manucure / Teinture

Rue Cendrier 11-14 Se recommandent M. et Mme HOFMANN

Ecole d'Etudes sociales pour femmes - Genève

subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver: 20 octobre 1926 — 20 mars 1927

Culture féminine générale : Cours de sciences économiques, juridiques et sociales.

Préparation aux carrières d'activité sociale (Protection de l'enfance, surintendance d'usines, etc.) d'administration d'établissements hospitaliers, d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires.

Cours pour infirmières-visiteuses en collaboration avec la Croix-Rouge.

Le Foyer de l'Ecole, où se donnent *les cours de ménage:* cuisine, coupe, mode, etc., reçoit des étudiantes de l'école et des élèves ménagères comme pensionnaires.

Programme 50 ct. et renseignements par le secrétariat, rue Ch. Bonnet, 6.

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

Davos.

A la chère rédactrice du Mouvement Féministe!

Accepterez-vous un petit mot de la part de votre Section la plus éloignée? Vous trouverez tout naturel que nous ayons des sentiments de gratitude filiale envers nos sœurs romandes, car ce sont elles qui nous ont apporté la bonne nouvelle suffragiste.

Et maintenant, comme presque toutes vos sections vous parlent d'action et de vie, il nous semble que nous aussi nous devons vous raconter quelque chose. L'occasion nous en est offerte par notre Assemblée annuelle, qui nous réunit le 16 juillet à l'Hôtel Central, et qui fut égayée par un de ces fameux thés que vous connaissez. Nous avons entendu d'abord un court résumé de tout ce qui s'est passé au courant de l'année écoulée. Hélas! ce n'est pas grand'chose; pourtant, c'était un signe de vie! Il m'est peut-être permis de dire que nous n'avons au moins pas négligé notre devoir envers la presse; plusieurs articles ont été publiés dans la *Davoser Zeitung* sur le Congrès de Paris, sur l'Assemblée générale de Lucerne, ainsi que sur le Cours de vacances à Ermatingen. — Après le rapport de la présidente et le rapport financier, Mme Hofer nous donna un aperçu du Congrès de Paris en bon « Schwyzerdütsch », que nous avons apprécié immensément; tout notre enthousiasme a été éveillé, mais aussi notre regret de n'avoir pas été présentes à cette grande démonstration internationale des suffragistes. — La prochaine réunion sera consacrée à la conférence de Mme Bashong sur le Cours de vacances à Ermatingen. De plus, nous sommes en train de chercher un conférencier ou une conférencière qui nous parlera d'un sujet spécial touchant de près la femme. — En attendant, notre été, — comme du reste ailleurs, — est tombé littéralement dans l'eau, mais nous espérons que l'automne nous dédommagera en quelque sorte.

Que toutes les sœurs suffragistes agréent les salutations cordiales des Grisons! M. B.

Institut Jaques-Dalcroze

* GENÈVE *

Rythmique - Plastique animée

Solfège / Improvisation /

Technique corporelle / Chant choral

a. Cours pour **professionnels** (préparation au certificat)

b. Cours pour **amateurs** (adultes et enfants)

Tous les cours seront donnés ou inspectés régulièrement par M. Jaques-Dalcroze, qui reprend toute son activité à son Institut de Genève

Ouverture des cours: 15 septembre

Pour les inscriptions s'adresser au Secrétariat 44, Terrassière, 44, Genève

Genève. — Imprimerie Paul Richter, rue Dr Alfred-Vincent, 10.